



Le péri scolaire

Toute une palette avec 5 domaines d'activités représentés, dans le cadre du projet éducatif de territoire. Des activités manuelles et de constructions, artistiques et culturelles, sportives repos relaxation ou encore aides aux leçons.



Les inscriptions

Inscriptions en ligne à compter du 20/08/2015 sur <https://www.espace-citoyens.net/montelimar-agglo>. Inscriptions sur l'ensemble des sites péri scolaires à partir du 01/09/2015. Les parents pourront inscrire les enfants dans les écoles auprès du directeur du péri scolaire et par périodes : 1^{ère} période : du 07/09 au 19/12/2015, 2^e période : du 04/01 au 09/04/2016 et 3^e période : du 25/04 au 05/07/2016

Les parents choisissent les créneaux péri scolaires hebdomadaires de leur enfant pour une période. Pour la sécurité de l'enfant et l'organisation des activités, les tranches horaires des créneaux dirigés devront être respectées (pas de départ d'enfant au cours de la tranche horaire). Les inscriptions occasionnelles sont possibles sous réserve des créneaux et places disponibles.

Les tarifs

La participation demandée aux familles est définie en fonction du nombre de créneaux choisis (l'option 5 allant de 15h45 à 18h = 2 créneaux, les autres correspondent à 1 créneau) et du quotient familial.

Accueil du matin, du soir et du mercredi

	Q1 - de 800 €	Q2 de 801 à 1 200 €	Q3 + de 1 201 €
Pour 1 créneau	0,80€	0,90€	1€

Accueil et encadrement du temps de restauration

	Q1 - de 800 €	Q2 de 801 à 1 200 €	Q3 + de 1 201 €
Par année scolaire et par élève	10€	12€	14€

Tarifs majorés de 100% pour les habitants des communes hors Montélimar-Agglomération, sauf pour les regroupements pédagogiques intercommunaux (R.P.I)

Pièces à fournir

Pour la première inscription :

- › Copie du carnet de santé (vaccination)
- › Numéro d'allocataire CAF ou dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- › Numéro d'allocataire MSA et dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- › Numéro de sécurité sociale

- › Attestation de responsabilité civile
- › Remplir la fiche unique d'inscription et l'emploi du temps de l'enfant.

Pour les enfants déjà inscrits au péri scolaire ou aux accueils de loisirs :

- Remplir la fiche unique d'inscription et l'emploi du temps de l'enfant



Allan, Ancône

Bonlieu-sur-Roubion
Charols

Châteauneuf-du-Rhône

Cléon d'Andran, Condillac

Espeluche

La Bâtie-Rolland

La Coucourde, La Laupie

La Touche, Les Tourrettes

Manas, Marsanne

Montboucher-sur-Jabron

Montélimar

Portes-en-Valdaine, Puygiron

Rochefort-en-Valdaine

Roynac

Saint-Gervais-Sur-Roubion

Saint-Marcel-lès-Sauzet

Saulce-sur-Rhône, Sauzet

Savasse

montélimar
agglomération

montelimar-agglo.fr